L'interdiction de fumer dans l'enceinte des collèges et lycées restera strictement appliquée, a indiqué Matignon aujourd'hui, malgré les inquiétudes quant à d'éventuels attentats visant les attroupements à la sortie des établissements.

"A l'heure où le gouvernement va engager une campagne de lutte contre le tabagisme, et alors que la sécurité aux abords des établissements a été renforcée dans le cadre de la nouvelle posture Vigipirate Attentats, il n'est pas question d'affaiblir le décret du 15 novembre 2006 qui interdit de fumer à l'intérieur des établissements", a indiqué Matignon à l'AFP.

La question de ces pauses-cigarette pendant les récréations avait été soulevée la semaine dernière par le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, qui en avait saisi le Premier ministre, Edouard Philippe. La piste avait été évoquée d'autoriser les chefs d'établissement à permettre aux élèves de fumer dans l'enceinte des lycées, afin d'éviter des attaques visant les élèves regroupés devant l'établissement, par exemple à la voiture-bélier.